

# DONNEZ VOTRE AVIS !



- ✓ Aménagement du territoire
- ✓ Mobilités
- ✓ Biodiversité
- ✓ Déchets

**Vous êtes habitant du Grand Est ?**  
Jusqu'au 16 septembre 2025, contribuez  
aux décisions qui façonnent votre quotidien !



La Région  
**Grand Est**

ALSACE  
CHAMPAGNE-ARDENNE  
LORRAINE



Jusqu'au **16 septembre**, la Région consulte tous les acteurs du Grand Est - collectivités locales, associations, entreprises mais aussi l'ensemble des particuliers - sur les **modifications apportées au SRADDET**.

## LE SRADDET, C'EST QUOI ?

Le SRADDET, c'est le **Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Égalité des Territoires**. La Région Grand Est l'a adopté en 2019.

### L'AMBITION ?

Relever trois défis majeurs :

- 1** **Faire région à toute échelle et renforcer les coopérations**
- 2** **Réussir les transitions de nos territoires**
- 3** **Dépasser les frontières pour faire rayonner le Grand Est dans l'espace européen**

C'est un document qui a pour objectif de **planifier le développement et l'aménagement des territoires à long terme** du Grand Est...



... et **garantir un développement plus équitable et respectueux de l'environnement** pour tous les habitants.



**Le SRADDET définit les grandes priorités pour le territoire en matière de :**



**Aménagement des villes et des campagnes**



**Transports**



**Lutte contre le changement climatique**



**Gestion des espaces**



**Énergie**



**Protection de la nature**

# POURQUOI UNE CONSULTATION ?

Intégrer des objectifs supplémentaires notamment en matière de **sobriété foncière** et de **gestion des déchets**.

Faire de l'**adaptation au changement climatique** un fil rouge du SRADDET.

Déchets

Mobilité

Aménagement

Biodiversité  
Eau  
Paysage



## ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les gaz à effet de serre, naturellement contenus dans l'atmosphère, jouent un rôle important dans la régulation du climat. Aujourd'hui, cet effet de serre est déséquilibré par les activités humaines, en particulier par l'utilisation des énergies fossiles (pétrole, gaz, charbon). Ce déséquilibre est responsable du changement climatique.

**Ses impacts sont nombreux et déjà observables dans les territoires :**



**Sécheresse**



**Intempéries et évènements extrêmes**



**Augmentation de la température**

**S'adapter c'est prendre des mesures** pour ajuster nos pratiques au climat actuel et futur et **réduire la vulnérabilité** de nos territoires, de nos activités, de nos populations **aux conséquences du changement climatique.**

### ILS L'ONT FAIT !

#### **Création d'un îlot de fraîcheur par la commune de Maxéville (54)**

La Commune de Maxéville a souhaité réaliser des aménagements au centre-ville pour embellir, améliorer le cadre de vie et favoriser la mobilité douce. Leur projet est adapté au changement climatique : il comprend de nombreuses plantations, sources de fraîcheur, et permet une évacuation naturelle des eaux de pluie grâce à des pavés drainants qui n'imperméabilisent pas le sol.



# DÉCHETS

La gestion des déchets présente de multiples **enjeux** d'ordre **écologique** (consommation de ressources naturelles, dégradation des écosystèmes, pollution des sols et de l'eau, etc.), **économique** (coûts liés à la collecte, au tri et au traitement) et **social** (exportation, pollution, santé) dans les territoires.

À l'échelle du Grand Est cela représente :

EN TONNES



**Entreprises**

5 millions



**BTP**

10,31 millions



**Ménages**

2,94 millions

Pour s'attaquer à la problématique des déchets, **la règle des 5 R** est un principe très simple. Elle permet à tous les acteurs d'agir à tous les niveaux pour obtenir de réels impacts positifs sur l'environnement.

Il s'agit tout simplement de :

**Refuser, Réduire, Réutiliser, Recycler et Rendre à la terre.**

## ILS L'ONT FAIT !

### Démarche biodéchets du SYMSEM (51)

Le Syndicat Mixte du Sud Est Marnais s'est engagé dans une démarche globale visant à valoriser les biodéchets par le biais du compostage domestique et du compostage partagé. Des guides en ligne sont mis à disposition des habitants sur la réduction des déchets domestiques et la pratique du compostage. Le SYMSEM met également à disposition un broyeur à végétaux et du broyat, propose des composteurs individuels à la vente et se charge d'instruire les demandes de composteurs collectifs notamment utilisés par les habitants d'immeubles.





## MOBILITÉ

Les transports ont un impact sur la qualité de l'air, le bruit, la biodiversité.

**Les territoires sont confrontés à des enjeux pour :**

- » Réorganiser l'espace pour limiter l'étalement urbain et les besoins en déplacements ;
- » Faire évoluer les pratiques et les comportements vers les modes de transports les plus écologiques ;
- » Utiliser des véhicules consommant moins d'énergies fossiles.



Plus des **3/4**  
**des déplacements**  
**domicile-travail sont**  
**effectués en voiture**  
dans le Grand Est.



Plus de **1/4 des émissions**  
**de gaz à effet de serre**  
sont dues au secteur des  
**transports** en Grand Est.



**ILS L'ONT FAIT !**

**Plan de mobilité simplifié du PETR Seine  
en Plaine Champenoise (10)**

Le pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) de Seine en Plaine Champenoise a défini une stratégie de mobilité et mis en place un plan d'action visant à mieux informer et faire connaître les offres de mobilité existantes, intensifier le recours aux modes actifs (notamment le vélo), développer l'usage des transports collectifs, encourager l'usage partagé de l'automobile et aller vers une mobilité plus solidaire. Ces mesures permettront aux habitant-es d'être mieux desservi-es et de rendre les déplacements plus pratiques et écologiques.

# AMÉNAGEMENT ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE (ZAN)

L'artificialisation du sol est l'action de **transformer un espace d'origine naturel, agricole ou forestier** (en construisant dessus par exemple). Le sol artificialisé perd ainsi ses qualités de réservoir de biodiversité, ses capacités de stockage du carbone ou encore d'infiltration de l'eau. Les modèles d'aménagement actuels, comme l'étalement urbain, ont artificialisé massivement les espaces, ce qui a eu pour conséquence d'augmenter les temps de déplacement, de diminuer le potentiel de production agricole etc.

Pour concilier le développement des territoires avec les usages du sol (agriculture, habitat etc.) le **Zéro Artificialisation Nette (ZAN)** a pour objectif de mettre en place la **sobriété foncière**. La sobriété foncière vise donc à **réutiliser des espaces déjà artificialisés!**



Entre 2012 et 2018,  
2 879 ha ont été artificialisés dans  
le Grand Est, ce qui représente  
**1,8 terrains de foot par jour.**



Principaux secteurs responsables  
de l'artificialisation en France :

**42 % Habitat**  
**30 % Commerce et industrie**  
**28 % Transport**

## ILS L'ONT FAIT !

### Quartier Chanzy à Châlons-en-Champagne (51)

La ville de Châlons-en-Champagne s'est engagée dans la recomposition urbaine et paysagère profonde du quartier de la Caserne Chanzy. Via la réhabilitation des bâtiments, la renaturation du site et son équipement en mobiliers d'usage, l'ancienne caserne devient un lieu plus adapté aux usagers. Ce nouvel espace met la place de l'eau, du végétal et des usages en son coeur et permet de concilier ambitions environnementales élevées, bien-être des usagers et valorisation du patrimoine.



## BIODIVERSITÉ - EAU - PAYSAGE

Depuis le siècle dernier, le monde assiste à un **effondrement** de la biodiversité dont les causes principales sont la destruction et l'artificialisation des milieux naturels, la surexploitation des ressources naturelles, le changement climatique global, les pollutions des océans, eaux douces, sols et air, etc.

Or, la biodiversité apporte des services essentiels pour la société, dits « **écosystémiques** » : approvisionnement en ressources naturelles (eau, alimentation, etc.), régulation du climat et de la qualité de l'air ou encore contribution à la valeur patrimoniale (paysage, etc.).

Pour la préserver à l'échelle des territoires il est nécessaire de **conserver une continuité entre les habitats des espèces et leurs zones de refuge, cela s'appelle les trames vertes et bleues.**



Seuls **¼ des cours d'eau** sont en bon état écologique dans le Grand Est.



Depuis 2022, le **nombre d'oiseaux des milieux agricoles** (perdrix, caille des blés, alouette des champs,...) a **chuté de 32 %** en Grand Est.



Sur les **1 876 espèces de plantes** (fleurs, arbustes, arbres,...) connues en Grand Est, **762 sont menacées.**

### ILS L'ONT FAIT !

#### Mise en valeur écologique de l'ancienne voie ferrée de Huiron à Sompuis (51)

Dans la Marne, sur l'ancienne voie ferrée de Huiron à Sompuis, la Communauté de Communes Vitry, Champagne et Der a mis en place plusieurs mesures en faveur de la biodiversité pour préserver la continuité écologique du site. Différentes actions de gestion écologique (restauration d'éboulis crayeux, pelouses calcicoles, débroussaillage, gestion des ornières) ont permis de restaurer des habitats avec un rôle écologique important, maintenir la biodiversité en favorisant la présence de la faune, et préserver les sites de reproduction du Pélodyte ponctué (amphibien).



# QU'EST-CE QUI CHANGE ?

## Déchets

- Prise en compte de l'**économie circulaire** dans les politiques d'aménagement
- Développement du **réemploi** et de la **réparation**
- Fin de la mise sur le marché d'**emballage à usage unique** d'ici à 2040

## Mobilité

- Mise en place d'un **schéma régional des véloroutes** afin de garantir leur pérennité ainsi que leur articulation avec les réseaux cyclables locaux
- Renforcement des **mobilités alternatives à la voiture**
- Renforcement du rôle du SRADDET en matière de **transport de marchandises** (*notamment sur le report modal*)

## Aménagement - ZAN

- Intégration du terme d'**artificialisation** dans le SRADDET et modifications afin de le rendre compatible avec sa définition
- Fixation d'une période de référence pour le calcul du potentiel foncier à **10 années** antérieures à l'élaboration des documents
- Mise en place d'un rythme de **réduction de 50 % de l'artificialisation par décennie** avec un objectif d'atteinte du Zéro Artificialisation Nette en 2050
- **Territorialisation** des dispositions en matière de foncier

## Biodiversité - Eau - Paysage

- Intégration des objectifs des schémas directeurs d'**aménagement et de gestion des eaux** (SDAGE)
- Mise à jour de la cartographie de la **Trame Verte et Bleue** (TVB) à l'échelle régionale
- Intégration d'une nouvelle règle sur les **paysages**
- Identification des **zones humides** dans les documents de planification
- Prise en compte de la **disponibilité en eau** présente et à venir

## Adaptation au changement climatique

- Ces modifications ont en commun l'adaptation au changement climatique, dont le dernier rapport du GIEC\* est venu récemment rappeler l'urgence et l'importance qu'il y a à agir.

# ET QU'EN PENSEZ-VOUS ?



- Selon vous, quelle est la **priorité n°1** en matière de lutte contre les déchets ? (*déchets sauvages, tri, réemploi, etc.*)
- Dans quelle mesure êtes-vous prêts à **modifier vos habitudes** pour concourir à ces objectifs ?

- Dans quelle mesure vous semble-t-il nécessaire de **renforcer les infrastructures cyclables** en Grand Est ?
- Comment serait-il possible de favoriser davantage les **alternatives à la voiture** ?

- **Le modèle pavillonnaire** que nous connaissons vous paraît-il **durable** ?
- Vous paraît-il préférable de continuer à **construire** des bâtiments neufs ou plutôt de **réhabiliter** les bâtiments existants ?
- Comment la réduction de l'artificialisation peut avoir un **impact** sur votre vie et vos activités ? (*permis de construire, préservation des espaces naturels, etc.*)

- Est-ce qu'il vous semble pertinent d'intégrer à l'échelle régionale les **objectifs** de gestion de l'eau fixés par les documents compétents ? Pourquoi ?
- Connaissez-vous la **Trame Verte et Bleue** et les mesures de préservation de la **biodiversité** ?
- Comment devraient-elles être prises en compte dans l'aménagement des territoires ?

- Vous sentez-vous **vulnérable** face aux risques climatiques croissants ?
- Quelles **actions d'adaptation** vous semblent prioritaires dans votre territoire ?

# COMMENT PARTICIPER ET DONNER VOTRE AVIS ?

Vous avez des observations, remarques ou propositions concernant ces modifications, partagez-les !



## EN LIGNE

Partagez votre avis  
sur le site  
[www.maregiondemain.fr](http://www.maregiondemain.fr)



## EN PRÉSENTIEL

Rendez-vous  
dans les différentes  
Maisons de la Région

En donnant votre avis, vous contribuez aux décisions et prenez part à l'élaboration de l'avenir de votre région !

Retrouvez l'intégralité des  
informations sur le SRADDET  
et ses modifications ici.



La Région  
**Grand Est**

ALSACE  
CHAMPAGNE-ARDENNE  
LORRAINE

Siège du Conseil régional  
1 place Adrien Zeller  
BP 91006  
67070 Strasbourg Cedex  
+33 (0)3 88 15 68 67

Hôtel de Région  
5 rue de Jéricho  
CS70441  
51037 Châlons-en-Champagne Cedex

Hôtel de Région  
place Gabriel Hocquard  
CS 81004  
57036 Metz Cedex 01



[www.grandest.fr](http://www.grandest.fr)

